



## Déclaration de principe

### Préambule

La dégradation des environnements tant physique (pollutions, gaspillage des ressources), économique (spéculation, augmentation du fossé riches-pauvres), social (chômage, augmentation de l'insécurité), culturel (augmentation de l'individualisme), que politique (corruption, déresponsabilisation) sont autant d'atteintes à la santé psychique et physique de l'Homme. La Suisse a une grande part de responsabilité dans ces phénomènes.

**Valais Solidaire**<sup>1</sup>, Fédération des ONG valaisannes de coopération, s'engage à mettre en œuvre et à promouvoir des projets de développement et d'échanges interculturels intégrant les différents critères du **développement durable**<sup>2</sup>, à savoir un développement socialement équitable, culturellement respectueux, écologiquement renouvelable, économiquement efficace, et politiquement responsable, dans un esprit de participation et de solidarité.

### **Valais Solidaire** a pour **objectifs**:

- la capitalisation des expériences,
- la mise en réseau des compétences,
- la reconnaissance comme centre de référence,
- l'établissement et le resserrement de liens entre le Valais alémanique et le Valais romand.

### **Valais Solidaire** choisit les **modes d'action** suivants:

- la coopération Nord-Sud<sup>3</sup> avec les partenaires dans un ou plusieurs pays,
- la communication et l'échange entre les différentes cultures,
- l'information et la sensibilisation des populations.

---

<sup>1</sup> **Valais Solidaire** a été créé le 5 mai 2000 par plus d'une dizaine d'associations valaisannes œuvrant pour la solidarité internationale.

<sup>2</sup> La Charte du développement durable, adoptée par le Parlement valaisan le 26 juin 1998, stipule entre autres: "Au plan international, le Valais poursuivra, en coordination avec les efforts du pays, un engagement fort pour la solidarité et la coopération au développement".

<sup>3</sup> Le concept "Sud" regroupe les pays en développement d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe de l'Est.

**Valais Solidaire** rassemble des **associations valaisannes** œuvrant pour la solidarité internationale, notamment par:

- l'éducation et la formation,
- la promotion de la santé par la prévention des maladies, l'amélioration de l'hygiène, la planification familiale,
- le respect des droits humains et des droits de l'enfant,
- la coopération avec les populations démunies,
- la valorisation culturelle et le dialogue interculturel,
- le soutien à des PME,
- l'utilisation de technologies appropriées,
- l'appui aux formes d'épargne et de financement alternatives,
- la protection et la restauration des ressources naturelles,
- le respect des droits humains,
- l'information et la sensibilisation de la population,
- le développement du commerce équitable.

**Valais Solidaire** collabore avec les **partenaires** suivants:

- les associations membres (ONG de solidarité),
- les fédérations d'ONG en Suisse et à l'étranger,
- les organisations d'appui aux ONG,
- les associations de citoyens, groupements, communautés de base,
- les coopératives et les syndicats,
- les collectivités publiques,
- les communes, le canton du Valais, la Confédération,
- les fondations et institutions privées suisses,
- les entreprises,
- les HES, les centres de formation et les Universités,
- les médias.

**Valais Solidaire**, pour son **fonctionnement**, se dote de deux sections (alémanique et romande), d'un secrétariat, d'une Commission technique (évaluation des projets soumis pour financement), d'une Commission d'information et d'une Commission de suivi des projets (notamment financier).

**Valais Solidaire** engage les associations membres à s'autogérer et à coopérer selon les mêmes principes qu'elle a mission de promouvoir.

Approuvée par l'Assemblée constitutive de **Valais Solidaire** à Sierre, le 5 mai 2000.  
Modifiée par l'Assemblée générale de **Valais Solidaire** à Sion, le 7 mars 2008.